

2026
2030

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DES MARCHÉS PUBLICS

Conjuguer efficacité
et retombées économiques
au Québec



Cette publication a été réalisée par le Sous-secrétariat aux marchés publics en collaboration avec la Direction des communications.

Pour plus d'information :

Direction des communications
du ministère du Conseil exécutif
et du Secrétariat du Conseil du trésor
2^e étage, secteur 800
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8

Téléphone : 418 781-9530
Courriel : communication@sct.gouv.qc.ca
Site Web : www.tresor.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Juin 2026
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-555-04270-4 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2026

MOT DE LA PREMIÈRE MINISTRE DU QUÉBEC



Au Québec, nous savons ce que des choix publics forts peuvent accomplir. Chaque fois que l'État décide d'investir ici, chez nous, il contribue à davantage que l'acquisition de biens et de services : il soutient des emplois partout sur notre territoire, il fait croître nos entreprises et il renforce notre capacité collective à bâtir un Québec plus fort, plus prospère et plus résilient.

Dans un contexte économique mondial marqué par l'incertitude, miser sur nos forces devient une évidence. Les entreprises québécoises, leur savoir-faire, leur créativité et leur capacité d'innover constituent un levier puissant pour répondre aux besoins de l'État et aux attentes des citoyens. En choisissant de faire davantage appel à l'expertise d'ici, nous faisons le choix d'une économie plus solide, mieux enracinée sur l'ensemble du territoire.

Les marchés publics représentent un outil stratégique pour concrétiser cette vision. Lorsqu'un organisme public lance un appel d'offres, ce sont des PME qui se développent, des régions qui s'animent et des filières économiques qui se structurent. Les produits et services québécois doivent ainsi s'inscrire pleinement dans nos infrastructures, nos établissements de santé, notre alimentation, nos systèmes de transport et les solutions numériques qui soutiennent les services à la population.

Pour y arriver, nos acheteurs publics doivent disposer des bons outils et maîtriser toute la gamme des stratégies d'acquisition qui permettent de valoriser le contenu québécois et l'innovation d'ici. Favoriser l'achat québécois, ce n'est pas un geste symbolique : c'est un choix économique responsable, qui crée de la valeur durable et renforce nos chaînes d'approvisionnement.

Renforcer la relation entre l'État et les entreprises québécoises, c'est aussi offrir davantage de prévisibilité, encourager l'investissement et accroître notre capacité collective à faire face aux fluctuations du marché. En développant des chaînes d'approvisionnement plus solides et mieux intégrées, nous bâtissons un environnement d'acquisition sécuritaire, stable et fidèle à nos valeurs.

La Stratégie gouvernementale des marchés publics 2026-2030 – Conjuguer efficacité et retombées économiques au Québec s'inscrit dans cette volonté d'aller plus loin. Elle réaffirme clairement notre intention de faire des marchés publics un moteur de développement économique, au bénéfice des entreprises d'ici, des régions et de l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

Christine Fréchette

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU TRÉSOR



L'heure est au renouveau en matière de marchés publics. Le contexte économique mondial actuel, caractérisé par l'incertitude et les turbulences, appelle à la mobilisation. Devant cet état de fait, les produits et services québécois ainsi que la collaboration étroite entre les organismes publics et les entreprises d'ici sont nos meilleurs atouts. C'est sur ces forces que le gouvernement entend s'appuyer pour mener à bien sa mission et répondre aux attentes des citoyens.

Ainsi, dans le but de maximiser les retombées économiques des acquisitions gouvernementales, les organismes publics seront mieux outillés pour pleinement tirer profit de la créativité et de la diversité qui caractérisent l'offre des entreprises québécoises. Dans la seule année 2024-2025, ils ont œuvré à conclure pour environ 26 G\$ de contrats. C'est pourquoi il est essentiel que nos acheteurs publics maîtrisent toutes les stratégies d'acquisition permettant de favoriser le savoir-faire et les innovations issus de nos entreprises. Leurs produits et services doivent faire partie intégrante de nos infrastructures, de notre système de santé, de notre alimentation et des systèmes informatiques qui soutiennent les services aux citoyens.

Améliorer la relation entre l'État comme acheteur de produits et services et les entreprises québécoises, c'est offrir davantage de prévisibilité à nos entreprises afin de leur permettre de bénéficier au maximum des possibilités offertes par les marchés publics. C'est aussi développer et consolider nos chaînes d'approvisionnement afin d'être encore plus résilients face aux fluctuations du marché. En renforçant nos chaînes d'approvisionnement, non seulement nous construisons un environnement d'acquisitions sécuritaire, plus stable et aligné sur nos valeurs, mais nous décuplons l'impact de nos contrats publics. Nos contrats publics deviennent alors un véritable moteur de développement économique et de création de richesse.

La précédente stratégie, soit la *Stratégie gouvernementale des marchés publics 2022-2026 – Pour des marchés publics innovants*, a pavé la voie à l'achat québécois. Avec la présente stratégie, nous souhaitons aller plus loin, notamment en attribuant des cibles d'achat québécois aux ministères et organismes, en améliorant l'accessibilité des marchés publics à travers un dialogue en continu avec les représentants de nos secteurs stratégiques, en nous éloignant du plus bas soumissionnaire conforme, en utilisant davantage les marges de manœuvre disponibles pour favoriser les entreprises d'ici et en éliminant divers irritants qui nuisent à l'engagement de nos entreprises au sein des marchés publics. *La Stratégie gouvernementale des marchés publics 2026-2030 – Conjuguer efficacité et retombées économiques au Québec* mise donc sur l'imputabilité des dirigeants d'organismes et incarne un engagement clair à faire des acquisitions publiques un véritable levier de développement de l'économie québécoise.

Ainsi, tout en consolidant les acquis, la présente stratégie va beaucoup plus loin. En effet, le changement dans les comportements et les pratiques qu'elle va exiger des organismes publics en matière de marchés publics témoigne de toute l'importance que le gouvernement accorde à l'achat québécois.

À terme, ce sont près de 1,9 G\$ de plus en contrats d'approvisionnement auprès d'entreprises québécoises qui seront injectés directement dans notre économie, avec un potentiel de retombées sur notre PIB réel pouvant atteindre 1,8 G\$.

France-Élaine Duranceau

TABLE DES MATIÈRES

Des réalisations concrètes au bénéfice du Québec	1
L'efficacité de l'État au service de l'achat québécois	3
Bilan de la consultation	3
Investir dans nos secteurs stratégiques pour améliorer l'efficacité de l'État et maximiser l'achat québécois	4
VOLET 1	
Engagements pour un état efficace et simplifié	7
OBJECTIF 1.1	
Réinventer l'acquisition : accessibilité, simplicité, innovation	7
OBJECTIF 1.2	
Renforcer les compétences en acquisition	10
OBJECTIF 1.3	
Des marchés publics qui génèrent davantage de retombées au Québec	12
VOLET 2	
Engagements pour un état qui maximise l'achat québécois	15
OBJECTIF 2.1	
Capitaliser sur nos secteurs stratégiques	15
OBJECTIF 2.2	
Valoriser la qualité et la valeur québécoise plutôt que le plus bas prix conforme	20
OBJECTIF 2.3	
Prioriser nos entreprises, nos produits et notre impact par l'achat responsable	24
Suivi de la mise en œuvre de la <i>Stratégie gouvernementale des marchés publics 2026-2030 – Conjuguer efficacité et retombées économiques au Québec</i>	25

Nos partenaires d'accélération.....	26
Annexe A	
Les réalisations marquantes découlant de la Stratégie gouvernementale des marchés publics 2022-2026 – Pour des marchés publics innovants	28
Annexe B	
Possibilités maintenant offertes aux organismes publics.....	30
Annexe C	
Résultats de la consultation sur les marchés publics	32
Annexe D	
Initiatives pour sécuriser des chaînes d'approvisionnement	33
Annexe E	
Exemples d'acquisitions innovantes	34

DES RÉALISATIONS CONCRÈTES AU BÉNÉFICE DU QUÉBEC

Au Québec, les contrats du gouvernement sont encadrés, entre autres, par des accords de libéralisation des marchés publics, comme l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) ou l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG). Ces ententes en matière de commerce visent à faciliter les échanges économiques entre pays en réduisant certains obstacles et en instaurant des règles stables. Par exemple, ces accords établissent des seuils monétaires au-delà desquels un organisme doit obligatoirement publier un appel d'offres ouvert aux entreprises d'ailleurs. Ainsi, si un organisme public québécois souhaite conclure un contrat de travaux de construction dont la valeur est estimée à plus de 139 k\$, il doit obligatoirement permettre aux entreprises d'autres provinces canadiennes de soumissionner. Si la valeur estimée de ce contrat est de plus de 9,2 M\$, les entreprises européennes doivent aussi pouvoir soumissionner.

Même si les accords de libéralisation des marchés publics représentent un avantage pour les entreprises québécoises, qui sont assurées de pouvoir participer aux appels d'offres publics d'autres provinces ou pays, ils représentent néanmoins un défi lorsqu'on souhaite favoriser l'achat de produits et de services québécois pour répondre aux besoins de notre gouvernement.

À cet égard, la *Stratégie gouvernementale des marchés publics 2022-2026 – Pour des marchés publics innovants* visait à accroître de 1,5 G\$ les acquisitions auprès d'entreprises québécoises par les organismes publics visés par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP). Cette hausse de l'acquisition de biens auprès d'entreprises québécoises allait entraîner des répercussions positives majeures sur le produit intérieur brut (PIB) réel du Québec. Au terme de cette stratégie, force est de constater qu'elle a porté fruit. En effet, comme en témoigne le tableau ci-dessous, elle a entraîné des retombées positives sur le PIB réel du Québec estimées à 1,6 G\$ en moyenne de 2022-2023 à 2025-2026, pour un total cumulé sur la période de 6,3 G\$. De plus, elle a occasionné une hausse cumulative des acquisitions de biens québécois d'une valeur estimée de près de 3,5 G\$. D'autres réalisations importantes jalonnent les quatre dernières années. Celles-ci sont présentées à l'annexe A.

Tableau 1

Des retombées économiques significatives pour le Québec

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026*	Impact cumulatif*
Hausse de l'achat québécois	330 M\$	1226 M\$	745 M\$	1162 M\$	3,5 G\$
Effet sur le PIB du Québec	200 M\$	2620 M\$	1260 M\$	2170 M\$	6,3 G\$

* Les données de 2025-2026 concernant la hausse de l'achat québécois ainsi que les impacts sur l'économie du Québec peuvent changer après la publication du présent document.

De plus, le Québec aura été un précurseur en modifiant, dès 2022, la LCOP pour utiliser les contrats publics comme leviers de développement économique. Grâce à ces changements législatifs, les organismes publics disposent d'outils puissants pour favoriser l'économie d'ici. L'annexe B montre des exemples de possibilités maintenant offertes par le cadre normatif aux organismes publics.

Enfin, de nombreuses initiatives ont été déployées par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) ces dernières années pour accompagner les organismes publics et former les acheteurs publics, développer des partenariats et émettre des directives, notamment en matière d'achat québécois et d'utilisation de plateformes en ligne.

Aujourd'hui, les organismes publics disposent de moyens concrets pour combler leurs besoins en favorisant les entreprises d'ici, ce qui a un effet tangible sur l'adjudication des contrats, comme l'illustre le tableau 2.

Tableau 2

Comparaison de la valeur des contrats visés par la Loi sur les contrats des organismes publics selon la provenance de l'adjudicataire : avant et pendant la Stratégie gouvernementale des marchés publics 2022-2026 – Pour des marchés publics innovants*

	Valeur des contrats en 2019-2020						Valeur annuelle moyenne des contrats : 2022 à 2026**					
	Adjudicataires québécois		Adjudicataires canadiens		Autres adjudicataires		Adjudicataires québécois		Adjudicataires canadiens		Autres adjudicataires	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Biens	1 923 M\$	38 %	2 331 M\$	46 %	788 M\$	16 %	3 590 M\$	50 %	2 796 M\$	39 %	760 M\$	11 %
Services	5 422 M\$	92 %	420 M\$	7 %	45 M\$	1 %	9 548 M\$	96 %	307 M\$	3 %	72 M\$	1 %
Travaux de construction	5 306 M\$	99 %	40 M\$	1 %	0	0 %	8 316 M\$	100 %	8 M\$	0 %	1 M\$	0 %
Sous-total	12 651 M\$	78 %	2 791 M\$	17 %	833 M\$	5 %	21 454 M\$	85 %	3 112 M\$	12 %	834 M\$	3 %
Total	16 275 M\$						25 400 M\$					

* En raison de l'arrondissement des données, le sous-total ou le total ne correspond pas toujours à la somme des parties.

** Les données de l'année 2025-2026 peuvent changer après la publication du présent document.

En privilégiant l'achat québécois, on maximise les retombées économiques, notamment en matière de création de richesse, d'emplois et de recettes fiscales. Les engagements de la *Stratégie gouvernementale des marchés publics 2026-2030 – Conjuguer efficacité et retombées économiques au Québec* (ci-après « la Stratégie ») vont dans ce sens. Ainsi, l'achat québécois par les organismes publics constitue un réel levier pour l'économie québécoise.

La Stratégie repose sur l'équilibre entre favoriser l'achat québécois et assurer la saine gestion des fonds publics. C'est dans un tel contexte que doivent désormais opérer les organismes publics pour accomplir leur mission respective.



L'EFFICACITÉ DE L'ÉTAT AU SERVICE DE L'ACHAT QUÉBÉCOIS

Les avancées des dernières années en matière de marchés publics doivent devenir des réflexes qui se caractérisent par une efficacité maximale. Il est primordial que les organismes publics utilisent de façon efficace l'ensemble des stratégies d'acquisition à leur disposition pour acquérir davantage de produits et de services auprès d'entreprises d'ici. La vision du gouvernement est sans équivoque à cet égard :

Faire de l'achat québécois un levier stratégique pour renforcer notre économie, soutenir nos entreprises, encourager l'innovation et maximiser les retombées économiques, sociales et environnementales pour l'ensemble du Québec.

Il faut faire en sorte de s'approvisionner davantage auprès d'entreprises québécoises. Pour ce faire, il faut changer certaines pratiques, notamment dans le cadre des appels d'offres publics.

L'ambition est grande : elle nécessite le ralliement de tous les organismes publics. Ceux-ci doivent être les premiers contributeurs à notre vitalité économique, notamment en sécurisant l'acquisition des produits et services qui sont essentiels à la réalisation des missions de l'État. De plus, nos ressources naturelles et distinctives, particulièrement notre bois, notre acier, notre aluminium et nos produits alimentaires, doivent faire partie intégrante de notre quotidien.

Le gouvernement se fixe comme objectifs non seulement d'être efficace, mais également d'être un premier acheteur de l'innovation, de mieux connaître les entreprises d'ici et d'accroître l'expertise des acheteurs publics pour une utilisation plus diversifiée et agile des stratégies d'acquisition.

Le gouvernement entend également se montrer exemplaire en favorisant l'inclusion, dans les documents d'appel d'offres des organismes publics, de clauses d'ajustement de prix pour diminuer l'impact des fluctuations importantes de marché. De même, l'État se donne le devoir d'être exemplaire dans le paiement rapide des fournisseurs afin que les sommes qui leur sont dues leur soient versées rapidement.

Bilan de la consultation

Une vaste consultation ayant pour thème « Les marchés publics de demain » a été menée à l'automne 2025 et à l'hiver 2026. Elle a permis de recueillir des idées d'évolution des marchés publics auprès de représentants du milieu des affaires, du domaine de la santé, de l'industrie de la construction, de l'industrie des technologies de l'information, de l'industrie bioalimentaire, des citoyens, des entreprises ainsi que des organismes publics. Les résultats de la consultation sont présentés à l'annexe C.

INVESTIR DANS NOS SECTEURS STRATÉGIQUES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ÉTAT ET MAXIMISER L'ACHAT QUÉBÉCOIS

La présente Stratégie vise à maximiser l'achat québécois et à améliorer l'efficacité de l'État. Elle s'adresse aux organismes publics assujettis à la LCOP, soit près de 400 organismes publics, y compris le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).

La Stratégie vise tous les domaines d'acquisition, mais des efforts ciblés portant sur les secteurs considérés comme stratégiques sont mis de l'avant. Ces secteurs sont le bioalimentaire, les technologies de l'information – y compris l'intelligence artificielle –, la construction et la santé. Ils sont considérés comme stratégiques car ils sont au cœur de la réalisation des missions de l'État et parce qu'ils génèrent une activité économique très importante, notamment en termes d'emplois et d'investissements publics. À eux seuls, ces secteurs stratégiques ont représenté en moyenne 81 % de la valeur des contrats conclus pour les années 2022 à 2026.

Tableau 3

Importance des secteurs stratégiques pour la période 2022-2026*

Secteurs stratégiques	Moyenne annuelle de la valeur des contrats conclus**	Poids relatif du secteur	Pourcentage de la valeur des contrats québécois
Construction (y compris les services d'architecture et d'ingénierie)	9 764 M\$	38 %	100 %
Alimentaire (y compris la préparation et les équipements de services)	335 M\$	1 %	99 %
Santé et services sociaux (y compris les fournitures et équipements médicaux et produits pharmaceutiques)	6 117 M\$	24 %	73 %
Technologies de l'information	4 460 M\$	18 %	66 %
Autres secteurs	4 708 M\$	19 %	86 %
Total	25 383 M\$	100 %	85 %

* En raison de l'arrondissement des données, le total ne correspond pas toujours à la somme des parties.

** Les données de l'année 2025-2026 peuvent changer après la publication du présent document.

La Stratégie prévoit des engagements qui maximiseront l'achat québécois en s'appuyant sur les leviers normatifs déployés au cours des dernières années. Pour que ces leviers produisent leur plein effet, des cibles d'achat doivent être établies, les stratégies d'acquisition doivent refléter la diversité des possibilités réglementaires, des outils doivent être déployés pour soutenir les acquisitions responsables, et le gouvernement doit lui-même devenir le premier acheteur de nos innovations.

Des actions particulières sont aussi prévues afin d'aller encore plus loin pour faire de nos marchés publics un levier de l'efficacité de l'État qui se distingue, entre autres, par la robustesse de nos chaînes d'approvisionnement. Ce n'est que par le biais d'organismes publics qui connaissent leurs chaînes d'approvisionnement ainsi que les vulnérabilités de celles-ci que nos marchés publics seront plus résilients et stables face aux fluctuations du marché.

VOLET



**Engagements
pour un État efficace
et simplifié**

VOLET 1

ENGAGEMENTS POUR UN ÉTAT EFFICACE ET SIMPLIFIÉ

OBJECTIF 1.1

Réinventer l'acquisition : accessibilité, simplicité, innovation

L'objectif poursuivi est de renforcer la participation des petites et moyennes entreprises (PME) québécoises aux marchés publics en créant un environnement d'acquisition plus accessible, transparent et innovant.

Engagement 1

Des rendez-vous avec les leaders de notre économie

Les associations et les regroupements d'entreprises jouent un rôle déterminant dans la mise en valeur des marchés publics auprès de leurs membres. En tant qu'intermédiaires privilégiés entre les PME et l'appareil gouvernemental, ils peuvent agir comme de véritables ambassadeurs de nos marchés publics, notamment en relayant l'information pertinente et en encourageant leurs membres à saisir les occasions d'affaires.

C'est pourquoi des forums périodiques réunissant des représentants gouvernementaux et des représentants des secteurs de la construction, du bioalimentaire, des technologies de l'information et de la santé seront mis sur pied. Les objectifs de ces forums sont notamment de répondre aux enjeux liés aux marchés publics, par exemple en matière d'accessibilité, de concurrence et d'achat québécois, et de partager une meilleure compréhension des réalités économiques. La fréquence des rencontres sera déterminée en fonction des particularités de chacun des secteurs.




Partenaires principaux : Associations et regroupements d'entreprises, Investissement Québec, ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Secrétariat du Conseil du trésor

Engagement 2

Simplifier et moderniser les processus pour favoriser la participation des entreprises

Le SCT, les organismes publics et les entreprises d'ici identifieront conjointement des pistes de solutions concrètes et adaptées aux réalités vécues. D'ailleurs, plusieurs de ces pistes ont été mentionnées lors de la consultation « Les marchés publics de demain », par exemple, recourir davantage à la construction hors site, y compris la préfabrication, dans la réalisation des projets d'infrastructures.

Voici d'autres pistes évoquées lors de cette consultation :

-  Simplifier les documents d'appel d'offres pour accroître la participation des PME. Cette tâche sera réalisée en collaboration avec des entreprises et des organismes publics pour concevoir des gabarits d'appel d'offres en langage clair et simplifier les clauses contractuelles. Un référentiel de clauses, actuellement en développement avec les organismes publics, sera un intrant pour ces travaux ;
-  Élargir le bassin d'adjudicataires pour soutenir les PME. L'adjudication d'un contrat à plusieurs entreprises permet de multiplier les occasions d'affaires au profit des PME québécoises. Cette approche lève les obstacles liés à l'envergure des besoins et permet aux plus petites entreprises de participer activement à la réalisation des contrats publics ;
-  Moderniser le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour simplifier l'accès aux marchés publics. Au terme de la Stratégie, le SEAO aura été transformé en un outil plus performant et intuitif :
 - » Généraliser la soumission électronique : alléger le fardeau administratif et simplifier le dépôt des offres pour tous les acteurs ;
 - » Déployer une vitrine numérique : accroître la visibilité des entreprises québécoises et faciliter le repérage de fournisseurs d'ici par les acheteurs publics ;
 - » Instaurer un outil de planification : offrir au milieu des affaires une prévisibilité accrue tout en optimisant la coordination des besoins de l'État ;
 - » Intégrer l'intelligence artificielle : simplifier l'expérience utilisateur, affiner l'analyse des données d'achat et accroître la participation des entreprises.

Les premières nouveautés du SEAO seront opérationnelles dès l'hiver 2027.

Partenaires principaux : Centre d'acquisitions gouvernementales, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Société québécoise des infrastructures, Secrétariat du Conseil du trésor

Engagement 3

Accompagnement stratégique :

Accompagner et former les entreprises vers les contrats publics

Afin de favoriser l'adéquation entre l'offre des entreprises d'ici et les besoins du gouvernement, il est essentiel que les entreprises aient une bonne connaissance du fonctionnement des marchés publics et qu'elles soient outillées pour mettre en valeur leurs innovations et leurs stratégies de commercialisation auprès des organismes publics.

Un levier d'action pour accroître l'accès des entreprises aux contrats publics : l'accompagnement du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) met à la disposition des entreprises des outils pratiques, des capsules de vulgarisation ainsi que des formations visant à faciliter l'accès aux marchés publics et à faire valoir l'importance des contrats publics pour les PME. Ces activités d'accompagnement permettent de démystifier les règles d'approvisionnement et d'accroître les chances de succès lors du dépôt de soumissions. L'écosystème de développement économique joue un rôle primordial dans l'accompagnement des entreprises vers les contrats publics.

Indicateurs et cibles

L'indicateur 1.1 mesure le nombre d'entreprises sensibilisées aux marchés publics. L'indicateur 1.2 mesure le taux de couverture régionale des services d'accompagnement des entreprises.

Indicateur 1.1 : Nombre d'entreprises sensibilisées aux marchés publics

Cible au terme de la Stratégie : 250 entreprises sensibilisées

Indicateur 1.2 : Taux de couverture régionale des services d'accompagnement des entreprises aux marchés publics



Cible au terme de la Stratégie : 100 % des régions administratives couvertes

Partenaire principal : ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Engagement 4

Moderniser les outils en intégrant l'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (IA) sera intégrée de façon progressive pour accélérer la modernisation déjà entamée, en ciblant les interventions à forte valeur ajoutée selon trois axes :

-  L'IA au service du soutien de première ligne aux organismes publics : L'IA pourra appuyer le service d'accompagnement des organismes publics, notamment en répondant aux questions fréquentes, en orientant les utilisateurs vers les bonnes ressources et en facilitant l'accès à l'information ;
-  L'appui à l'intelligence d'affaires des marchés publics : L'IA contribuera à l'analyse et à la mise en valeur des données relatives aux marchés publics, afin d'aider à mieux comprendre les tendances, de soutenir la prise de décisions et d'améliorer la planification des acquisitions ;



L'intégration au SEAO pour simplifier les processus : L'intégration progressive de l'IA au SEAO visera à simplifier l'utilisation du système, à soutenir l'analyse des besoins d'acquisition et à faciliter la participation des entreprises aux appels d'offres. À titre d'exemple, l'IA pourra aider à valider les documents d'admissibilité ainsi que la conformité des soumissions.

Partenaires principaux : ministère de la Cybersécurité et du Numérique,
Secrétariat du Conseil du trésor

Indicateur et cible

L'indicateur mesure la participation des entreprises québécoises aux marchés publics et permet d'apprécier l'attractivité des marchés publics.

Indicateur 1.3 : Nombre moyen de soumissions québécoises par appel d'offres

Cible au terme de la Stratégie : Moyenne de 5 soumissions québécoises par appel d'offres

OBJECTIF 1.2

Renforcer les compétences en acquisition

Cet objectif concerne expressément les acheteurs publics, c'est-à-dire l'effectif gouvernemental œuvrant en gestion contractuelle. Cet effectif de plus de mille intervenants est constitué du personnel technique et professionnel des réseaux de l'Administration gouvernementale, de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de Santé Québec et ses établissements, ainsi que des chargés de projets, des requérants, des juristes de l'État et des spécialistes en comptabilité ou en éthique. Ce portrait est complété par plus de 400 responsables de l'application des règles contractuelles (RARC) et près de 900 secrétaires de comités de sélection.

Les engagements suivants visent à renforcer les compétences des acheteurs en matière d'acquisitions publiques, à alléger leur fardeau administratif et à les outiller pour l'achat durable et performant. Cette démarche s'appuie notamment sur un parcours de formation structuré et sur la mise en place de modèles pour uniformiser les processus.

Engagement 5

Acheteurs publics : un nouveau parcours de formation

Les acheteurs publics exercent un métier complexe, stratégique et en constante évolution. Des séances d'information développées par le SCT leur permettent déjà de se familiariser avec les façons de faire qui favorisent l'achat québécois. Il faut maintenant aller plus loin afin de s'assurer qu'ils possèdent et maîtrisent l'ensemble des connaissances requises à cette fin.

Le SCT développera un parcours d'apprentissage en matière d'acquisition. Le parcours structurera le développement des compétences sur trois niveaux progressifs : niveau 1 (Maîtrise), niveau 2 (Conseil) et niveau 3 (Stratégie). Ces trois niveaux couvriront toute la portée de l'encadrement des marchés publics et permettront la mise en œuvre des priorités gouvernementales, dont l'achat québécois.

Niveau	Objectifs
1 - Maîtrise	Comprendre et appliquer les règles des marchés publics dans les situations courantes d'acquisition, afin de favoriser la conformité et la maîtrise des pratiques au sein des organismes publics.
2 - Conseil	Analyser les dossiers d'acquisition, évaluer les risques et recommander des stratégies adaptées afin de soutenir les décisions des organismes publics.
3 - Stratège	Contribuer à l'évolution des pratiques d'acquisition et à l'atteinte des objectifs gouvernementaux, notamment en matière d'achat québécois et responsable.

Partenaires principaux : École nationale d'administration publique, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Secrétariat du Conseil du trésor

Engagement 6

Un coffre à outils pour réduire le fardeau administratif et favoriser les acquisitions responsables

Des outils pratiques et des modèles de documents clés en main seront déployés pour soutenir les acheteurs publics dans leurs fonctions quotidiennes. En diminuant leur fardeau administratif récurrent, ces ressources leur permettront de se consacrer davantage aux aspects stratégiques de l'acquisition.

Les outils mis à la disposition des organismes publics prendront diverses formes faciles d'utilisation : capsules informatives, arbres décisionnels, aide-mémoire, « trucs de pros », etc. Les outils déployés permettront non seulement de mutualiser et d'uniformiser les connaissances et les façons de faire, mais également d'être plus efficace et rapide dans la préparation et la mise en œuvre des stratégies d'acquisition. Par exemple, un recueil des bonnes pratiques en acquisitions responsables a pour objectif de rendre disponibles à tous les acheteurs publics des standards qu'ils pourront utiliser dans la préparation des appels d'offres, en y indiquant des critères comme la gestion écoresponsable des ressources naturelles et bioalimentaires, l'utilisation d'énergie propre lors de la production de biens, l'intégration de matériaux à faible empreinte carbone, l'obtention de certifications biologiques, l'inclusion ou l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, la limitation des effets négatifs sur la santé humaine et le recours au commerce équitable. Un tel recueil participe à une économie verte ainsi qu'à la vitalité de nos entreprises d'ici, qui sont assujetties à des standards élevés en matière de développement durable.

Partenaires principaux : ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Secrétariat du Conseil du trésor

Indicateurs et cibles

L'indicateur 1.4 mesure le nombre de personnes œuvrant dans le domaine de la gestion contractuelle (acheteurs publics) qui complètent avec succès un niveau de formation. L'indicateur 1.5 mesure le taux de satisfaction à l'égard de l'utilité du parcours de formation.

Indicateur 1.4 : Nombre d'acheteurs publics (personnes apprenantes) qui ont complété avec succès un niveau de formation

Cible au terme de la Stratégie : 800 acheteurs publics (personnes apprenantes) ayant complété avec succès un niveau de formation

Indicateur 1.5 : Taux de satisfaction à l'égard de l'utilité du parcours de formation par les participants ayant complété avec succès un niveau

Cible au terme de la Stratégie : un taux de satisfaction à l'égard de l'utilité supérieur à 80 %

OBJECTIF 1.3

Des marchés publics qui génèrent davantage de retombées au Québec

L'objectif poursuivi par les deux engagements suivants est d'accélérer la transformation des marchés publics en renforçant leur efficacité et leur résilience, et ce, tout en générant un maximum de retombées économiques pour le Québec.

Engagement 7

Aller plus loin dans le cadre du Chantier gouvernemental de l'efficacité de l'État

Un grand chantier portant sur l'efficacité de l'État a été lancé par le SCT. Les améliorations au cadre normatif des marchés publics et aux pratiques en cette matière doivent s'y inscrire. À cette fin, des efforts supplémentaires seront déployés en prenant appui sur les actions prévues dans le cadre de ce chantier.

De plus, puisque l'imputabilité implique la mesure des résultats probants, tous les organismes publics se verront attribuer une cible d'achat québécois. Parmi les organismes publics, ceux qui sont des joueurs-clés, c'est-à-dire ceux qui concentrent près de 90 % de la valeur des contrats en biens, devront inscrire leur cible à leur planification stratégique. Les résultats seront notamment présentés dans leur rapport annuel de gestion ainsi que dans le Tableau de bord de la performance du SCT.

Enfin, des travaux seront réalisés afin d'aligner les exigences en matière d'achat québécois avec l'octroi d'une aide financière aux entreprises. Ces travaux viseront à maximiser les retombées économiques des investissements publics, dans le respect de la capacité des entreprises et du cadre normatif applicable.

Partenaire principal : Secrétariat du Conseil du trésor

Engagement 8

Des chaînes d'approvisionnement d'ici qui augmentent notre richesse collective

La résilience et la performance des chaînes d'approvisionnement reposent sur un ensemble de facteurs. En plus des lois et des règlements, les réalités industrielles, les pressions commerciales internationales, les contraintes logistiques, les choix contractuels et la gestion opérationnelle influencent la capacité de l'État à assurer la réalisation de ses missions.

L'État souhaite affiner sa vision et approfondir sa compréhension des processus d'acquisition des organismes publics dans le but de renforcer leurs chaînes d'approvisionnement stratégiques. En misant sur une nouvelle approche basée sur la connaissance des chaînes d'approvisionnement, cet engagement favorise les acquisitions publiques effectuées auprès des entreprises d'ici. En effet, ces dernières participent à la solidité de nos chaînes d'approvisionnement. Nos entreprises, nos emplois et nos talents seront ainsi pleinement mis à contribution dans les marchés publics. Les exemples présentés à l'annexe D illustrent des initiatives concrètes mises en œuvre pour sécuriser certains approvisionnements et réduire la dépendance aux importations.

Pour la réalisation de cet engagement, certaines chaînes d'approvisionnement seront analysées en priorité.

Exemples de chaînes d'approvisionnement prioritaires par secteur d'achat stratégique

Bioalimentaire	Produits frais, tels que les fruits et les légumes et les produits non périssables
Technologies de l'information	Logiciels et matériel informatique
Santé	Médicaments et fournitures médicales
Construction	Bois, acier, aluminium

D'autres secteurs pourraient être identifiés par le MEIE, notamment le textile et l'ameublement.

Partenaires principaux : Centre d'acquisitions gouvernementales, ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Secrétariat du Conseil du trésor

VOLET



**Engagements
pour un État qui maximise
l'achat québécois**

VOLET 2

ENGAGEMENTS POUR UN ÉTAT QUI MAXIMISE L'ACHAT QUÉBÉCOIS

OBJECTIF 2.1

Capitaliser sur nos secteurs stratégiques

Le Québec applique une approche de réciprocité en matière d'accords de libéralisation des marchés publics, c'est-à-dire que nos marchés sont ouverts uniquement aux pays avec lesquels un accord formel existe. Dans le cadre de la stratégie précédente, le gouvernement s'était engagé à tirer pleinement profit des marges de manœuvre permises par ces accords pour favoriser l'acquisition de biens, de services et de travaux de construction auprès des entreprises d'ici.

Pour ce faire, le gouvernement a modifié la LCOP pour que tous les organismes publics bénéficient de ces marges de manœuvre. Ils seront incités à les utiliser davantage. Par exemple, les produits alimentaires acquis par les organismes publics, mais destinés à la vente ou à la revente, sont exclus du champ d'application des accords de libéralisation des marchés publics. Ils ne sont pas non plus régis par la LCOP. À ce titre, ils constituent un levier direct pour accroître les aliments du Québec offerts en milieu hospitalier ou dans les établissements d'enseignement. Diverses approches pourront être appliquées, par exemple exiger un pourcentage minimum d'aliments québécois ainsi que le découpage du contrat en lots territoriaux plus restreints.

La démonstration a été faite au cours des dernières années : en prenant appui sur les leviers de notre cadre normatif qui favorisent les acquisitions auprès des entreprises d'ici, les organismes publics font plus que faire des affaires avec elles : ils participent activement à la croissance du PIB du Québec. En effet, la *Stratégie gouvernementale des marchés publics 2022-2026 – Pour des marchés publics innovants* a eu des retombées sur le PIB réel totalisant 6,3 G\$.

Le gouvernement entend désormais aller plus loin pour accroître notre souveraineté dans les secteurs stratégiques. Pour ce faire, il pourra déroger au cadre habituel dans certaines circonstances, notamment si l'envergure d'un projet le justifie, afin de conclure des contrats à des conditions préférentielles.

Les secteurs les plus porteurs pour réaliser cet objectif sont la construction, le bioalimentaire et les technologies de l'information. Dans le cas de ce dernier secteur, les actifs stratégiques, tels que le nuage gouvernemental du Québec, feront l'objet d'une attention particulière, car ils sont la pierre angulaire de notre souveraineté numérique.

Engagement 9

Exiger, dans les contrats de travaux de construction, l'utilisation de matériaux et d'équipements d'ici

Les organismes publics doivent exiger davantage de matériaux québécois ou canadiens, par exemple le bois, l'acier ou l'aluminium, dans les contrats de travaux de construction.

De plus, les organismes publics devront recourir à des spécifications techniques ou à des exigences fonctionnelles dans les devis techniques inclus dans leurs documents d'appel d'offres pouvant être satisfaites par les entreprises québécoises, et ce, dans le respect des accords de libéralisation des marchés publics. Des produits de référence québécois devront être spécifiés dans les devis, avec une ouverture aux équivalences.

Mentionnons qu'il est déjà possible de préciser dans les documents d'appel d'offres des spécifications techniques visant à encourager la préservation des ressources naturelles ou la protection de l'environnement. Il est maintenant nécessaire d'exploiter au maximum ce levier dans nos documents d'appel d'offres.

Ainsi, les grands organismes publics devront se fixer des cibles ambitieuses d'exigences de matériaux et d'équipements dans leurs appels d'offres. Pour atteindre leur cible, les organismes publics devront recourir dans leurs documents d'appel d'offres à des spécifications et des exigences qui favorisent nos entreprises. Pour ce faire, ils seront notamment accompagnés par le SCT.

Partenaires principaux : ministère de l'Éducation (pour son réseau), ministère de l'Enseignement supérieur (pour son réseau), Santé Québec, Société québécoise des infrastructures, ministère des Transports et de la Mobilité durable, Secrétariat du Conseil du trésor

Engagement 10

Poursuivre le déploiement de la *Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois*

L'État québécois a amorcé une transformation de ses pratiques d'approvisionnement alimentaire afin d'accroître l'utilisation de produits du Québec, en agissant de manière complémentaire sur la demande, sur l'offre et sur les mécanismes d'acquisition.

En ce qui concerne la demande, les services alimentaires adaptent leurs menus afin d'optimiser l'intégration d'aliments québécois tout au long de l'année. À titre d'exemple, les bleuets du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont intégrés aux menus des établissements de Santé Québec de cette région.

En ce qui concerne l'offre, des actions sont mises en œuvre pour accroître la présence des aliments québécois dans les catalogues des grands distributeurs qui approvisionnent les réseaux publics, notamment grâce à diverses activités de maillage d'affaires.

Enfin, le CAG déploie des efforts pour diversifier et adapter ses stratégies d'acquisition de façon à tenir compte des caractéristiques du marché alimentaire et à maximiser l'achat d'aliments québécois.

Les organismes publics doivent poursuivre et consolider leur engagement envers l'acquisition d'aliments québécois, engagement qu'ils ont pris dans le cadre de la *Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois*. De plus, ils seront encouragés et soutenus dans la diversification de leurs stratégies d'acquisition et dans la connaissance des possibilités du cadre normatif.

Partenaires principaux : Centre d'acquisitions gouvernementales, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Santé Québec, Secrétariat du Conseil du trésor

Engagement 11

Renforcer la souveraineté numérique et intégrer l'intelligence artificielle

Le Québec possède une expertise et un savoir-faire pointu dans le domaine du numérique ainsi qu'une renommée mondiale en intelligence artificielle. Les organismes publics doivent participer à la vitalité économique de ce créneau en émergence tout en bénéficiant des avancées propres à ce secteur hautement innovant.

L'acquisition de matériel informatique et de logiciels auprès de fournisseurs québécois constitue une priorité stratégique pour l'État et représente une part importante des achats gouvernementaux. Toutefois, certaines contraintes propres au marché des technologies de l'information – notamment les garanties, les droits de propriété intellectuelle et les droits exclusifs – limitent parfois le recours aux solutions d'ici. Les organismes publics devront adopter une approche proactive, visant notamment à réduire progressivement les dépendances et à favoriser, chaque fois que c'est possible, l'émergence et l'intégration de solutions québécoises, dans une perspective de souveraineté numérique renforcée.

Le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), qui a récemment publié un *Énoncé de politique de souveraineté numérique et d'approvisionnement en technologie de l'information*, est déjà en action à cet égard. Cet énoncé de politique consacre le caractère essentiel et stratégique des actifs numériques de l'État, dont les données, et affirme la nécessité d'en assurer le plein contrôle. À titre d'exemple, le gouvernement a autorisé le MCN à conclure un maximum de 40 contrats à commandes pour l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques avec des distributeurs et fournisseurs québécois ou autrement canadiens. Ces contrats totalisent environ 1,37 G\$.

Partenaires principaux : Centre d'acquisitions gouvernementales, ministère de la Cybersécurité et du Numérique

Engagement 12

Offrir plus de prévisibilité dans les contrats publics

Afin de mieux préparer les entreprises québécoises à participer aux appels d'offres publics, plusieurs initiatives mises en œuvre au cours des dernières années ont permis d'améliorer la prévisibilité des contrats publics. Le gouvernement mise notamment sur une diffusion accrue de l'information liée à la planification des acquisitions. À cet égard, la publication en ligne du Plan des acquisitions du CAG offre désormais une visibilité pouvant s'étendre jusqu'à cinq ans sur les acquisitions à venir. Cette pratique, de même que celles de la Société québécoise des infrastructures (SQI) et du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), contribue à une meilleure visibilité des dossiers d'acquisition du gouvernement.

Des efforts supplémentaires sont par ailleurs à venir afin de renforcer davantage la prévisibilité des contrats publics. À l'instar de pratiques reconnues à l'international, des travaux sont prévus au SEAO pour y assurer la diffusion en un seul endroit des grandes tendances d'acquisition par secteur névralgique. Dans un second temps, la mise en place d'un outil de planification des appels d'offres permettra la diffusion de calendriers prévisionnels des acquisitions pour l'ensemble des organismes publics.

Partenaires principaux : Centre d'acquisitions gouvernementales, ministère de la Cybersécurité et du Numérique, ministère des Transports et de la Mobilité durable, Santé Québec, Société québécoise des infrastructures, Secrétariat du Conseil du trésor

Indicateurs et cibles

Lors de la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale des marchés publics 2022-2026 – Pour des marchés publics innovants*, la valeur des contrats conclus avec des entreprises ayant un établissement au Québec a représenté près de 85 % de la valeur de l'ensemble des contrats conclus. La part des adjudicataires québécois était très élevée pour les services (96 %) et pour les travaux de construction (100 %), alors qu'elle a atteint 50 % pour les acquisitions de biens.

Un effort supplémentaire doit donc être fait afin d'augmenter la part de biens acquis auprès d'entreprises d'ici. Ainsi, la Stratégie vise à ce que 60 % des biens soient acquis auprès d'entreprises québécoises. Les biens visés par cette mesure incluent les médicaments, et ce, en cohérence avec la *Stratégie québécoise des sciences de la vie 2025-2028*.

De plus, le gouvernement adopte une nouvelle approche en encourageant l'élaboration de devis sollicitant des produits et des matériaux québécois ou autrement canadiens dans nos contrats, notamment le bois, l'acier et l'aluminium. À cet effet, un suivi trimestriel sera effectué auprès des organismes publics ayant un volume d'achat important.

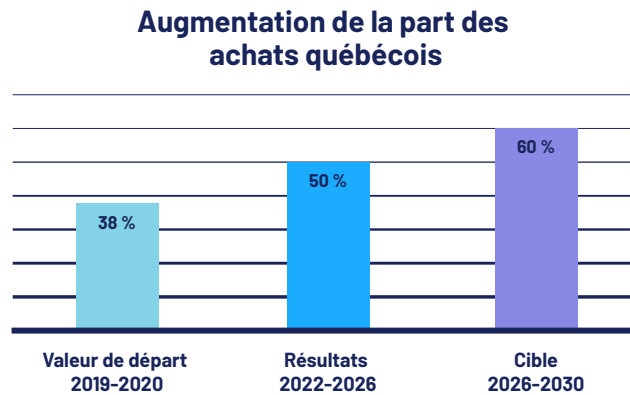
L'indicateur 2.1a) vise à mesurer les achats publics auprès d'entreprises présentes au Québec.

Indicateur 2.1a) : Proportion des achats auprès d'entreprises québécoises

Cible en approvisionnement au terme de la Stratégie : ≥ 60 % des achats de biens effectués auprès d'entreprises québécoises

Graphique 1

Le graphique suivant montre l'évolution de l'approvisionnement en biens auprès d'entreprises québécoises. En 2019-2020, 38 % de la valeur des contrats en biens était octroyée à des entreprises québécoises. La dernière stratégie a porté ce pourcentage à 50 %. La cible visée en 2030 est de 60 %.










L'indicateur 2.1b) complète l'indicateur 2.1a) en incitant les organismes publics à accroître l'intégration de produits d'ici dans les appels d'offres.

Indicateur 2.1b) : Nombre d'organismes publics exigeant des contenus d'ici dans les domaines d'achat visés

Cible au terme de la Stratégie : 7 grands organismes publics se sont dotés de cibles ambitieuses visant à exiger des contenus québécois dans leur devis

Pour l'atteinte de cette cible, sont considérés comme des grands organismes publics les organismes publics suivants :

-  Le MTMD pour le domaine de la construction ;
-  La SQI pour le domaine de la construction ;
-  Le CAG pour les regroupements d'achats, dont les achats alimentaires ;
-  Le MCN pour le domaine des technologies de l'information ;
-  Santé Québec pour le domaine de la construction et les achats alimentaires ;
-  Le ministère de l'Éducation et son réseau pour le domaine de la construction et les achats alimentaires ;
-  Le ministère de l'Enseignement supérieur et son réseau pour le domaine de la construction et les achats alimentaires.

Un suivi structuré sera mis en place afin de s'assurer que les cibles retenues par les grands organismes publics soient ambitieuses et que les achats de biens québécois continuent de progresser pour contribuer pleinement à l'atteinte des objectifs gouvernementaux. Pour ce faire, ces grands organismes seront accompagnés par le SCT.

Un exemple de réalisation de cette cible

Un organisme public prépare un appel d'offres afin de rénover un bâtiment public. Une firme d'architectes a été embauchée pour préparer les plans et devis de l'appel d'offres. L'organisme public demande à la firme d'architectes de prévoir, dans les plans et devis qui seront utilisés par l'entrepreneur, des matériaux de référence provenant du Québec, avec la possibilité de proposer des équivalences.



Les marques de certification Les Produits du Québec et Aliments du Québec fournissent des repères clairs et fiables pour favoriser l'achat québécois.

OBJECTIF 2.2

Valoriser la qualité et la valeur québécoise plutôt que le plus bas prix conforme

Les trois engagements suivants visent à ce que les organismes publics développent le réflexe de recourir à une autre règle d'adjudication que le plus bas prix conforme uniquement.

Engagement 13

S'éloigner du plus bas soumissionnaire conforme

Actuellement, toutes les façons de procéder à la disposition des organismes publics lorsqu'ils souhaitent acquérir un bien, un service ou des travaux de construction, c'est-à-dire toutes les règles d'adjudication, peuvent comporter des exigences liées à la qualité. En effet, pour chacune de ces règles, l'organisme public peut décrire son besoin en précisant des exigences permettant de s'assurer que les biens, les services et les travaux de construction acquis sont de qualité et durables.





La règle d'adjudication doit être annoncée dans les documents d'appel d'offres. L'une de ces règles, soit la règle de la « meilleure offre conforme », vise à adjuger le contrat à l'entreprise qui répond aux exigences et aux spécifications décrites et dont le prix est le plus bas.

Ainsi, même lorsqu'il fait le choix d'appliquer la règle de la meilleure offre conforme, l'organisme s'assure, par le biais d'exigences et de spécifications mentionnées dans les documents d'appel d'offres, d'acquérir un bien, un service ou des travaux de construction qui sont d'un niveau de qualité répondant pleinement à son besoin.



D'autres règles d'adjudication prévues au cadre normatif laissent une place encore plus grande à la qualité et au dialogue compétitif avec les concurrents. Par exemple, un organisme peut prévoir dans ses documents d'appel d'offres des critères qualitatifs à la lumière desquels les soumissions seront évaluées par un comité de sélection.

La Stratégie vise à ce que le recours aux règles qui privilégient la qualité et la valeur devienne une habitude ancrée dans les processus et que l'évaluation des soumissions fasse davantage place à la concurrence sur des critères plus stratégiques.

Les règles d'adjudication de contrats qui privilégient la qualité et la valeur plutôt que la meilleure offre conforme seront mises à l'avant-plan. En voici des exemples :

-  Le rapport qualité-prix (« facteur k »);
-  La pondération qualité-prix et la meilleure qualité suivie de négociations (pour les contrats d'architecture et d'ingénierie);
-  Le dialogue compétitif ;
-  Les marges préférentielles.

De plus, les deux modèles d'adjudication suivants seront expérimentés dans le cadre de l'Espace d'innovation des marchés publics :

-  Les acquisitions fondées sur une approche de cycle de vie ;
-  Les acquisitions fondées sur la valeur.

Un virage important

En matière contractuelle, une approche collaborative comporte plusieurs avantages. Tout d'abord, elle permet une meilleure adéquation entre les besoins des organismes publics et les solutions développées. Elle permet aussi de réduire les différends et litiges. Lors d'un processus d'appel d'offres, elle peut également être la source d'améliorations, voire d'innovations, dans le cadre d'échanges entre un organisme public et les entreprises.

Dans cette optique, le recours aux contrats comportant une approche collaborative devra être le premier réflexe des organismes publics lorsqu'une telle approche s'avère pertinente. À titre d'exemple, il sera attendu des organismes publics qu'ils incluent dans leurs documents d'appel d'offres et dans leurs contrats des clauses de partage de risques ou d'ajustement de prix, des clauses prévoyant des rencontres d'information avec les entreprises, etc. À titre de promoteur de cet important virage, le SCT prévoit des efforts pour favoriser le recours des organismes publics aux approches collaboratives, et ce, en plus de son rôle d'accompagnement habituel.

Afin d'appuyer davantage le recours aux approches collaboratives, de nouveaux modes d'adjudication seront développés pour favoriser la collaboration, notamment dans le domaine des TI, où les approches agiles sont reconnues comme de bonnes pratiques.

Quant aux contrats de partenariat récemment incorporés dans la LCOP, ils seront priorisés dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures, y compris les infrastructures technologiques. Le SCT fera également la promotion des contrats de partenariat auprès des organismes publics et, pour ce faire, mettra notamment sur l'expertise de la SQI, du MTMD et du MCN.

Partenaires principaux : ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (pour le volet acquisitions responsables), ministère des Transports et de la Mobilité durable, Société québécoise des infrastructures, ministère de la Cybersécurité et du Numérique, Secrétariat du Conseil du trésor

Engagement 14

Rendre visible l'offre des produits d'ici pour propulser nos entreprises

Le *Programme Visibilité* sera mis sur pied. Dans le respect du cadre normatif, cet espace formel permettra aux entreprises d'ici de présenter leurs produits et services distinctifs ou innovants, dans la mesure où ceux-ci répondent à des préoccupations ou à des priorités du gouvernement. La participation à ce programme permettra aux entreprises de bénéficier d'une visibilité auprès des organismes publics, alors que ces derniers auront une meilleure connaissance du marché.

Pour mettre en œuvre cet engagement, les organismes publics seront invités à transmettre leurs besoins particuliers au SCT. Par la suite, le MEIE, Investissement Québec et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) veilleront à ce que les entreprises dont l'offre aurait le potentiel de répondre aux besoins soient informées des occasions d'affaires. L'expertise de la SQI sera également un facteur de succès pour la réalisation de cette mesure.

Partenaires principaux : ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Investissement Québec, Société québécoise des infrastructures, Secrétariat du Conseil du trésor

Engagement 15

Le gouvernement comme premier acheteur de l'innovation

Le gouvernement entend devenir un premier acheteur de l'innovation québécoise. Lors de la consultation « Les marchés publics de demain », des participants ont mentionné qu'il est difficile de trouver une place pour l'innovation dans les marchés publics, et ce, même si les entreprises québécoises sont reconnues pour leur créativité et leur esprit innovant. En effet, le passage de la conception d'un produit innovant à sa commercialisation est un défi de taille pour bon nombre d'entreprises, particulièrement pour nos PME innovantes d'ici qui se spécialisent dans la réponse à des besoins nichés.

En prenant appui sur l'Espace d'innovation des marchés publics prévu dans la LCOP, des expérimentations seront menées avec l'objectif d'acquiescer un prototype répondant à des besoins particuliers.

Partenaires principaux : Investissement Québec, ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Secrétariat du Conseil du trésor

Indicateur et cible

L'indicateur 2.2 mesure l'utilisation de règles d'adjudication autres que celle du plus bas prix conforme uniquement.

Indicateur 2.2 : Pourcentage de la valeur des contrats qui prévoient une règle d'adjudication autre que le plus bas prix conforme uniquement

Cible au terme de la Stratégie : la valeur des contrats qui prévoient une règle d'adjudication autre que le plus bas prix conforme uniquement représente 33 % de la valeur totale des contrats

Le tableau suivant illustre l'utilisation de règles d'adjudication autres que le plus bas prix conforme au terme de la stratégie précédente, ainsi que la cible fixée pour 2030.

Tableau 4

Utilisation de règles d'adjudication autres que le plus bas prix conforme pour la période 2022-2026*

	<u>Services</u>	<u>Approvisionnement</u>	<u>Construction</u>	<u>Total</u>
Valeur moyenne annuelle pour tous les appels d'offres publics	6,2 G\$	4,6 G\$	7,3 G\$	18,1 G\$
Valeur moyenne annuelle pour les appels d'offres publics évaluant la qualité	2,7 G\$	1,55 G\$	842 M\$	5,1 G\$
Pourcentage d'appels d'offres évaluant la qualité	44 %	34 %	11 %	28 %
Cible au terme de la stratégie (2026-2030)	52 %	40 %	13 %	33 %

* En raison de l'arrondissement des données, le total ne correspond pas toujours à la somme des parties.

OBJECTIF 2.3

Prioriser nos entreprises, nos produits et notre impact par l'achat responsable

Cet engagement vise à ce que l'utilisation de stratégies d'acquisition reposant sur des standards de développement durable devienne un réflexe chez les acheteurs publics.

Engagement 16

Utiliser des stratégies qui favorisent le développement durable

Le développement durable constitue un moteur pour nos entreprises locales, car il est fréquemment la source d'idées novatrices conçues avec le savoir-faire et l'expertise développés ici.

Avec la réalisation de l'engagement 6, les organismes publics auront à leur disposition un coffre à outils afin de diversifier leurs stratégies d'acquisition et, entre autres, faire en sorte que leurs acquisitions soient plus performantes à l'égard des indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de développement durable. Ils seront ainsi fortement encouragés à prévoir dans leurs documents d'appel d'offres des exigences en matière de développement durable afin de rendre nos acquisitions vertes tout en participant à la vitalité des entreprises responsables.

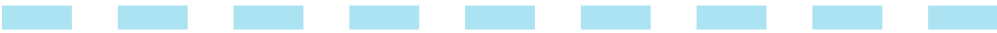
Partenaires principaux : ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Secrétariat du Conseil du trésor

Indicateur et cible

L'indicateur 2.3 mesure l'intégration de considérations sociales, environnementales et économiques dans les pratiques d'acquisition.

Indicateur 2.3 : Proportion des acquisitions responsables des organismes publics

Cible au terme de la Stratégie : ≥ 40 % d'acquisitions responsables sont réalisées par les organismes publics



SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DES MARCHÉS PUBLICS 2026-2030 – CONJUGUER EFFICACITÉ ET RETOMBÉES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC

Dans le but de soutenir l'essor économique du Québec, d'accroître l'efficacité de l'État et d'assurer une rigueur budgétaire, le gouvernement entend effectuer un suivi rigoureux de la mise en œuvre de la Stratégie auprès des organismes publics visés, notamment en misant sur la gestion axée sur les résultats, laquelle inclut une mesure de la performance.

La concrétisation des résultats attendus repose sur l'engagement et l'imputabilité des dirigeants d'organismes. À cet égard, le suivi périodique s'appuiera entre autres sur l'évaluation de la performance des organismes publics. L'établissement d'attentes claires et la communication de celles-ci aux dirigeants d'organismes – en ce qui concerne notamment l'atteinte des cibles visant à maximiser l'achat québécois, le recours à des stratégies d'acquisition favorisant la qualité ainsi que les achats d'aliments du Québec – constituent des leviers privilégiés pour assurer le succès de la Stratégie. Ces attentes seront modulées en fonction des particularités de chaque organisme public.

Partenaires principaux : ministère du Conseil exécutif, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Secrétariat du Conseil du trésor




NOS PARTENAIRES D'ACCÉLÉRATION


D'autres institutions gouvernementales jouent un rôle stratégique fondamental auprès de nos entreprises d'ici en raison de l'importance de leur volume d'achat. Leur contribution sera donc déterminante, car elles seront appelées elles aussi à incarner le changement.


Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation


La nouvelle *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (LCOM) est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2026. Cette loi modernise, regroupe et restructure en une seule loi le régime applicable à l'attribution et à la gestion des contrats des organismes municipaux.


La LCOM prévoit des dispositions pour favoriser l'achat québécois ou autrement canadien lorsqu'il est permis de le faire en vertu des accords de libéralisation des marchés publics applicables aux organismes municipaux :


-  Obligation d'introduire des mesures dans le règlement de gestion contractuelle des organismes municipaux pour favoriser :
 - » l'approvisionnement responsable ;
 - » l'acquisition, sous le seuil obligeant le recours à une procédure ouverte, de biens, de services et de travaux québécois ou autrement canadiens ;
 - » les entreprises ayant un établissement au Québec ou ailleurs au Canada.

-  Évaluation des besoins qui peut s'inscrire dans la recherche d'un développement durable au sens de la *Loi sur le développement durable*.

-  Introduction d'une marge préférentielle qui permet d'accroître la participation des entreprises proposant des biens, des services et des travaux intégrant notamment des préoccupations liées au développement durable, ou celle des entreprises disposant de systèmes d'assurance de la qualité.

-  Règlement sur le coût total d'acquisition (à venir). Il s'agit d'une méthode de calcul du prix de biens, de services ou de travaux qui est de plus en plus prise en compte pour apprécier les divers coûts directs et indirects des acquisitions publiques, notamment les coûts environnementaux.

-  Obligation de lier les critères d'évaluation, les exigences et les marges préférentielles à l'objet du contrat, et ce, à n'importe quelle étape du cycle de vie. Cet ajout répond concrètement à une préoccupation des organismes municipaux quant à la possibilité d'utiliser des critères et exigences liés au développement durable et à l'innovation dans leurs contrats.

-  Possibilité d'inclure des spécifications pouvant reposer sur des normes internationales ou à défaut, sur d'autres normes reconnues, dont des normes environnementales.



Des outils seront développés graduellement pour aider les organismes municipaux à se prévaloir de ces nouveautés.

En outre, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation souscrit pleinement aux objectifs du gouvernement d'outiller les organismes publics afin de favoriser une acquisition plus durable qui participe au développement des régions du Québec. À cet effet, il s'engage à diffuser auprès des organismes municipaux les outils pertinents qui seront développés pour les organismes publics.

Hydro-Québec

Le Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère vise à renforcer l'autonomie énergétique du Québec tout en appuyant la décarbonation de l'économie et le développement industriel. Sa mise en œuvre entraînera une croissance majeure et soutenue des volumes d'achats publics d'Hydro-Québec, avec des dépenses annuelles passant de 7,1 G\$ en 2025 à près de 14 G\$ en 2035. Pour y parvenir, Hydro-Québec doit également se positionner comme une organisation agile, innovante et transparente. Dans ce contexte, Hydro-Québec représente un acteur essentiel des marchés publics au Québec.

À titre d'illustration :

-  En 2025, 90 % de tous les achats (services, biens, travaux de construction) ont été réalisés auprès d'entreprises établies au Québec, et 220 M\$ d'achats ont été réalisés auprès d'entreprises des Premières Nations et Inuit ;
-  D'ici 2035, les investissements d'Hydro-Québec totaliseront entre 135 et 160 G\$.

Hydro-Québec reconnaît les objectifs poursuivis par la *Stratégie gouvernementale des marchés publics 2026-2030 – Conjuguer efficacité et retombées économiques au Québec*, tout en adaptant ses pratiques d'approvisionnement selon les particularités liées à son statut de société d'État à vocation commerciale. Elle privilégie une action structurée et proactive afin de favoriser les retombées économiques pour le Québec, notamment par des achats régionaux et par l'ouverture aux entreprises des Premières Nations et Inuit, dans les limites du cadre légal applicable.

Hydro-Québec s'appuie également sur des partenariats structurants, notamment auprès de l'Association de l'industrie électrique du Québec dans le cadre du programme PASQÉ*, afin de stimuler l'innovation, la productivité et l'investissement industriel. Ces initiatives constituent des leviers clés pour l'atteinte des objectifs de son plan d'action et contribuent au développement de la chaîne d'approvisionnement électrique québécoise tout en offrant un soutien concret aux PME.

Afin de poursuivre sa contribution clé au développement de l'industrie électrique et de l'économie québécoise, Hydro-Québec a pour objectif de dévoiler d'ici la fin de l'année 2026 sa nouvelle stratégie d'approvisionnement, qui sera élaborée en cohérence avec les grands principes de la *Stratégie gouvernementale des marchés publics 2026-2030 – Conjuguer efficacité et retombées économiques au Québec*, tout en tenant compte de ses spécificités propres.



*Plateforme d'approvisionnement stratégique québécois en électricité





ANNEXE A

Les réalisations marquantes découlant de la **Stratégie gouvernementale des marchés publics 2022-2026 – Pour des marchés publics innovants**




Acquisition responsable et alimentation québécoise

-  Acquisition responsable : Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a déployé des outils et des formations couvrant tout le cycle contractuel (plus de 5 000 inscriptions).
-  Alimentation québécoise : Sous l'impulsion du MAPAQ, plus de 96 % des institutions publiques visées se sont dotées d'une cible d'achat d'aliments québécois (environ 46 % des achats alimentaires des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur sont effectués au Québec).



Innovation québécoise en marchés publics

-  Défis Innovation Québec : Le MEIE a accordé 64 subventions, totalisant près de 12 M\$, à des entreprises québécoises pour développer des solutions répondant à des besoins non comblés de l'État.
-  Achats innovants : 25 parcours de l'innovation ont été réalisés, notamment en santé et en alimentation, permettant l'expérimentation de nouvelles approches d'acquisition.

Accès accru des entreprises québécoises aux marchés publics

-  Des formations spécialisées en marchés publics ont été offertes aux entreprises et aux intervenants économiques dans plus de 12 régions administratives du Québec (près de 470 participants).
-  Des conférences sur l'accès aux marchés publics ont été données aux entreprises québécoises (près de 2 500 participants à travers le Québec).
-  Les outils ont été modernisés et les plans d'acquisition des organismes publics ont été diffusés de façon accrue, en collaboration avec Investissement Québec.

Des processus d'acquisition plus performants

-  Les mécanismes d'acquisition stratégiques comme le développement durable, l'allotissement et l'assurance qualité ont été intégrés dans près de 50 % des appels d'offres publics, surpassant ainsi la cible fixée à 20 %.
-  L'offre d'accompagnement des organismes publics : cette offre a été grandement bonifiée depuis 2022 (plus de 11 000 participations à des activités de partage et déploiement de leviers structurants comme le Référentiel des clauses contractuelles, le Répertoire des fournisseurs et le Comptoir de données).

ANNEXE B

Possibilités maintenant offertes aux organismes publics

Favoriser l'innovation dans les marchés publics

Une modification importante apportée à la LCOP est la création de l'Espace d'innovation des marchés publics pour assurer l'amélioration continue du cadre normatif des marchés publics québécois, en cohérence avec les objectifs gouvernementaux et les accords de libéralisation des marchés publics.

À titre d'exemple, l'Espace d'innovation contribue à l'économie québécoise en donnant plus de place aux entreprises autochtones sur les chantiers de construction, transformant les investissements publics en emplois et en retombées concrètes pour nos régions.

Réserver des appels d'offres aux petites entreprises d'ici


Un cégep procède à l'acquisition de mobilier de rangement pour une valeur estimée à 350 000 \$, soit un montant inférieur au seuil de l'AECG applicable à l'approvisionnement. Dans ce contexte, le cégep a la possibilité de réserver son appel d'offres public aux petites entreprises de moins de 50 employés établies au Québec ou ailleurs au Canada. Les petites entreprises québécoises peuvent donc accéder à un contrat public dans un secteur largement dominé par de grands fournisseurs internationaux.

Favoriser des soumissionnaires en fonction de la valeur ajoutée québécoise ou autrement canadienne en leur accordant une marge préférentielle pouvant aller jusqu'à 10 %


Un centre de services scolaire accorde une marge préférentielle de 10 % aux soumissionnaires qui proposent des équipements sportifs entièrement produits au Québec ou ailleurs au Canada, ou dont la dernière transformation substantielle y a été effectuée. En appliquant cette marge préférentielle pour les contrats dont la valeur estimée est inférieure au seuil de l'AECG, le centre de services scolaire privilégie des biens qui génèrent des retombées économiques locales, soutient les entreprises d'ici et contribue au développement de chaînes d'approvisionnement québécoises et canadiennes.

Exiger des biens, des services ou des travaux de construction québécois ou autrement canadiens

Un hôpital lance un appel d'offres public pour la modernisation de ses systèmes de ventilation. La valeur estimée du contrat de travaux de construction est de 2,5 M\$, ce qui est inférieur au seuil de l'AECG applicable. Ainsi, dans le cadre de cet appel d'offres public, l'hôpital exige que les unités de ventilation, les échangeurs d'air et les filtres intégrés au projet soient des produits québécois ou autrement canadiens. En choisissant des équipements de ventilation fabriqués au Québec ou ailleurs au Canada, l'hôpital transforme un projet d'infrastructure en levier économique, au bénéfice à la fois de la santé publique et de l'économie québécoise.

-  Procéder à un appel d'offres public régionalisé lorsque le contrat n'est pas assujéti à un accord de libéralisation des marchés publics

Une école souhaite retenir les services d'un psychologue pour des fins d'évaluation et de consultation auprès des élèves en difficulté. Ce type de contrat est expressément exclu des accords de libéralisation des marchés publics. Ainsi, cette école doit privilégier le recours à l'appel d'offres public régionalisé pour adjudger ce contrat ou, si elle n'est pas en mesure d'obtenir ce service dans sa région, elle doit en consigner les raisons.

-  Privilégier l'inclusion, dans les documents d'appel d'offres ou les contrats, d'au moins une condition relative au caractère responsable de l'acquisition sur le plan environnemental, social ou économique

Lorsqu'un organisme public lance un appel d'offres pour l'acquisition de biens, comme du mobilier de bureau, il peut intégrer des conditions favorisant l'achat responsable : exiger un pourcentage minimal de matériaux recyclés (dimension environnementale), demander que l'entreprise démontre son respect de normes de travail équitables (dimension sociale) ou encore exiger une garantie supérieure à celle de la moyenne des produits similaires sur le marché (dimension économique).




ANNEXE C

Résultats de la consultation sur les marchés publics

La consultation « Les marchés publics de demain », tenue à l'initiative de la présidente du Conseil du trésor, visait à recueillir les perspectives des entreprises, des organisations sectorielles et des partenaires économiques afin d'éclairer l'élaboration de la prochaine Stratégie gouvernementale des marchés publics.

Les travaux ont permis de recueillir 269 propositions, provenant de mémoires, de tables rondes et d'une consultation publique en ligne. Les échanges ont porté principalement sur deux thèmes structurants : l'efficacité des marchés publics et l'achat québécois, qui concentrent l'essentiel des enjeux soulevés par les participants.

L'analyse des contributions fait ressortir de grands constats, partagés par l'ensemble des secteurs économiques. Ces constats s'appuient sur trois points d'ancrage communs :

-  la volonté de faire évoluer les pratiques d'acquisition vers une approche davantage fondée sur la valeur, la qualité et la performance ;
-  le constat que les leviers nécessaires existent en grande partie déjà dans le cadre normatif actuel, mais demeurent sous-utilisés ou appliqués de manière inégale ;
-  l'importance de renforcer la relation entre l'État et ses fournisseurs, notamment par une meilleure prévisibilité des besoins, un dialogue en amont et une approche plus stratégique des marchés publics.

Les participants s'entendent sur les limites de la règle du plus bas soumissionnaire conforme, sur l'intérêt pour une diversification des modes d'adjudication, sur la nécessité d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics et sur l'importance d'utiliser de façon systématique les leviers favorisant l'achat québécois.



Les résultats sectoriels mettent en lumière des réalités distinctes, notamment en santé, en technologies de l'information, en construction et dans le secteur bioalimentaire, tout en confirmant une vision largement partagée de l'évolution souhaitée des pratiques.

Enfin, les propositions officielles testées dans le cadre de la consultation, qui ont recueilli un niveau d'appui élevé, mettent en évidence des attentes élevées à l'égard d'une évolution des marchés publics fondée sur la planification, le développement d'outils, la simplification des façons de faire et une meilleure exploitation de la plateforme SEAO.



ANNEXE D


Initiatives pour sécuriser des chaînes d'approvisionnement

-  À la suite de la pénurie de masques vécue au cours de la pandémie, l'État québécois a renforcé la chaîne d'approvisionnement des équipements de protection individuelle et a stimulé la capacité de production locale. Il a soutenu la mise en place de la chaîne de production au sein de PME manufacturières québécoises ainsi que l'accroissement de la production par celles-ci afin de répondre à la demande des organismes publics. Ce faisant, le Québec a réduit sa dépendance aux marchés internationaux, a amélioré la résilience de son approvisionnement et a assuré un meilleur accès aux masques pour les réseaux publics en contexte de crise.
-  Afin de remplacer des suppléments nutritionnels importés utilisés dans les établissements de la santé, des initiatives ont été mises en place pour favoriser le développement et l'intégration de produits laitiers à haute teneur en protéines fabriqués au Québec. Cette démarche a renforcé la chaîne d'approvisionnement bioalimentaire, soutenu l'innovation et la croissance des PME de transformation laitière et amélioré l'adéquation entre l'offre locale et les besoins du réseau de la santé.



ANNEXE E

Exemples d'acquisitions innovantes

 Un robot qui allège les tâches quotidiennes.

Conçu pour évoluer dans des environnements complexes, le robot automatise certaines tâches récurrentes et quotidiennes, ce qui permet de libérer le personnel logistique de tâches à faible valeur ajoutée.

 Un dispositif intelligent développé par une entreprise québécoise.

Cet appareil innovant automatise l'administration d'un produit en ajustant le débit selon le besoin du patient. Ainsi, le dispositif favorise une prise en charge du patient plus efficace et contribue à réduire la durée des séjours hospitaliers.

Stratégie gouvernementale des marchés publics 2026-2030 : Conjuguer efficacité et retombées économiques au Québec

Volet 1 - Engagements pour un État efficace et simplifié

Volet 2 - Engagements pour un État qui maximise l'achat québécois

OBJECTIFS

Objectif 1.1 Réinventer l'acquisition : accessibilité, simplicité, innovation	Objectif 1.2 Renforcer les compétences en acquisition	Objectif 1.3 Des marchés publics qui génèrent davantage de retombées au Québec	Objectif 2.1 Capitaliser sur nos secteurs stratégiques	Objectif 2.2 Valoriser la qualité et la valeur québécoise plutôt que le plus bas prix conforme	Objectif 2.3 Prioriser nos entreprises, nos produits et notre impact par l'achat responsable
---	---	--	--	--	--

ENGAGEMENTS

1 - Des rendez-vous avec les leaders de notre économie 2 - Simplifier et moderniser les processus pour favoriser la participation des entreprises 3 - Accompagnement stratégique : accompagner et former les entreprises vers les contrats publics 4 - Moderniser les outils en intégrant l'intelligence artificielle	5 - Acheteurs publics : un nouveau parcours de formation 6 - Un coffre à outils pour réduire le fardeau administratif et favoriser les acquisitions responsables	7 - Aller plus loin dans le cadre du Chantier gouvernemental de l'efficacité de l'État 8 - Des chaînes d'approvisionnement d'ici qui augmentent notre richesse collective	9 - Exiger, dans les contrats de travaux de construction, l'utilisation de matériaux et d'équipements d'ici 10 - Poursuivre le déploiement de la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois 11 - Renforcer la souveraineté numérique et intégrer l'intelligence artificielle 12 - Offrir plus de prévisibilité dans les contrats publics	13 - S'éloigner du plus bas soumissionnaire conforme 14 - Rendre visible l'offre des produits d'ici pour propulser nos entreprises 15 - Le gouvernement comme premier acheteur de l'innovation	16 - Utiliser des stratégies qui favorisent le développement durable
--	---	--	---	---	---

INDICATEURS

Indicateur 1.1 Nombre d'entreprises sensibilisées aux marchés publics Cible à terme : 250 entreprises sensibilisées	Indicateur 1.2 Taux de couverture régionale des services d'accompagnement des entreprises aux marchés publics Cible à terme : 100 % des régions administratives couvertes	Indicateur 1.3 Nombre moyen de soumissions québécoises par appel d'offres Cible à terme : Moyenne de 5 soumissions québécoises par appel d'offres	Indicateur 1.4 Nombre d'acheteurs publics (personnes apprenantes) qui ont complété avec succès un niveau de formation Cible à terme : 800 acheteurs publics (personnes apprenantes) ayant complété avec succès un niveau de formation	Indicateur 1.5 Taux de satisfaction à l'égard de l'utilité du parcours de formation par les participants ayant complété avec succès un niveau Cible à terme : Un taux de satisfaction à l'égard de l'utilité supérieur à 80 %	PRÉCISIONS Engagement 7 Un grand chantier de l'efficacité de l'État a été lancé par le SCT, dans lequel s'inscriront les améliorations à apporter au cadre normatif et aux pratiques en marchés publics. Les organismes publics recevront une cible d'achat québécois. Ils devront rendre compte de l'atteinte de cette cible dans leur reddition de comptes annuelle.	Engagement 8 Les secteurs stratégiques prioritaires (bioalimentaire, technologies de l'information, santé et construction) serviront de référence dans l'établissement des partenariats, par exemple avec le CAG et le MEIE.	Indicateur 2.1.a) Proportion des achats auprès d'entreprises québécoises Cible en approvisionnement au terme de la Stratégie : ≥ 60 % des achats de biens effectués auprès d'entreprises québécoises	Indicateur 2.1.b) Nombre d'organismes publics exigeant des contenus d'ici dans les domaines d'achat visés Cible à terme : 7 grands organismes publics se sont dotés de cibles ambitieuses visant à exiger des contenus québécois dans leur devis	Indicateur 2.2 Pourcentage de la valeur des contrats qui prévoient une règle d'adjudication autre que le plus bas prix conforme uniquement Cible à terme : La valeur des contrats qui prévoient une règle d'adjudication autre que le plus bas prix conforme uniquement représente 33 % de la valeur totale des contrats	Indicateur 2.3 Proportion des acquisitions responsables des organismes publics Cible à terme : ≥40 % d'acquisitions responsables sont réalisées par les organismes publics
--	--	--	--	--	---	--	---	---	---	---



Partenaires publics impliqués : Centre d'acquisitions gouvernementales, École nationale d'administration publique, Hydro-Québec, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministère de la Cybersécurité et du Numérique, ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministère de l'Éducation et son réseau, ministère de l'Enseignement supérieur et son réseau, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ministère des Transports et de la Mobilité durable, Santé-Québec et ses établissements, Société québécoise des infrastructures, Investissement Québec, ministère du Conseil exécutif, Secrétariat du Conseil du trésor



Secrétariat
du Conseil du trésor

Québec 